

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe et M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte.

---

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

**2010-11-546 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE LAFONTAINE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Steve Lafontaine, technicien en géomatique au Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Steve Lafontaine au poste de technicien en géomatique au Service de l'ingénierie, celle-ci étant effective depuis le 20 octobre 2010;

QUE le conseil municipal remercie M. Lafontaine pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

**2010-11-547 DEMANDE D'APPUI POUR LA NOMINATION DU FUTUR PONT DE L'AUTOROUTE 30**

CONSIDÉRANT le décès prématuré de M. Serge Marcil lors du tremblement de terre à Haïti, le 12 janvier 2010;

ATTENDU QUE M. Serge Marcil a beaucoup donné pour le Québec, et surtout pour la région de la Montérégie, en étant élu député de la circonscription de Beauharnois en 1985, puis de celle de Salaberry-Soulanges en 1989;

ATTENDU QUE M. Serge Marcil a occupé des postes importants pendant ces années, dont celui de ministre de l'Emploi en 1994;

ATTENDU QUE l'implication politique et communautaire de M. Serge Marcil fait de lui un exemple pour la communauté montérégienne;

ATTENDU QUE le projet de l'autoroute 30 a été un de ceux qu'il a pilotés comme député provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par les membres du caucus libéral de la Montérégie pour la désignation toponymique commémorative du « pont Serge-Marcil » afin de lui rendre hommage en baptisant le futur pont de l'autoroute 30 reliant les circonscriptions de Beauharnois et de Soulanges en son nom;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé à l'unanimité  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie les membres du caucus libéral de la Montérégie au projet visant à nommer le futur pont de l'autoroute 30 qui enjambera le fleuve Saint-Laurent en reliant la Municipalité des Cèdres à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield « pont Serge-Marcil ».

ADOPTÉ

2010-11-548

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PLAN DE RESTAURATION DU SITE PERTURBÉ AU SUD DE LA RÉSERVE NATURELLE DU PETIT-CANAL-À-SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé déclare son intérêt dans le dossier soumis et ne participe ni aux délibérations ni à la décision du conseil sur ledit dossier.

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du plan de restauration du site perturbé au sud de la réserve naturelle du Petit-Canal-à-Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si requis;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du plan de restauration du site perturbé au sud de la réserve naturelle du Petit-Canal-à-Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par le représentant autorisé, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-11-549 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 204 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 455 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION FINALE DE LA VILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DES RIVERAINS**

Le greffier procède à la lecture du Règlement 204 décrétant un emprunt de 455 000 \$ afin de pourvoir au financement de la contribution finale de la Ville à la Régie intermunicipale de police des Riverains;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 204 décrétant un emprunt de 455 000 \$ afin de pourvoir au financement de la contribution finale de la Ville à la Régie intermunicipale de police des Riverains.

ADOPTÉ

**2010-11-550 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 758, AVENUE DE GRANDE-ÎLE À GESTION NS SIM INC.**

VU la demande d'acquisition de la propriété située au 758, avenue de Grande-Île formulée par Gestion NS SIM inc. (M<sup>me</sup> Nicole Simard);

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite propriété;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la promesse d'achat soumise par Gestion NS SIM inc. (M<sup>me</sup> Nicole Simard) et convienne de lui vendre la propriété située au 758, avenue de Grande-Île, sur le lot 3 595 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour un montant de 120 000 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par Gestion NS SIM inc. (M<sup>me</sup> Simard);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat et l'acte de vente relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que les conditions inscrites dans ladite promesse d'achat.

ADOPTÉ

**2010-11-551 VENTE DU LOT 4 640 466 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU FLEUVE À MONSIEUR MARCEL TAILLEFER**

VU la demande d'acquisition du lot 4 640 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue du Fleuve, formulée par M. Marcel Taillefer;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Marcel Taillefer le lot 4 640 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue du Fleuve, d'une superficie de 20 mètres carrés, pour un montant de 215 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Taillefer;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que la régularisation du titre de propriété de ce lot.

ADOPTÉ

**2010-11-552      VENTE DU LOT 4 640 467 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU FLEUVE À MADAME ÉVELYNE LALONDE**

VU la demande d'acquisition du lot 4 640 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue du Fleuve, formulée par M<sup>me</sup> Évelyne Lalonde et M. Sylvain Latulippe;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot en échange d'une servitude de drainage de surface dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M<sup>me</sup> Évelyne Lalonde et M. Sylvain Latulippe le lot 4 640 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue du Fleuve, d'une superficie de 39,8 mètres carrés, en échange d'une servitude de drainage de surface affectant la même superficie que la servitude existante pour la conduite d'égout pluvial numéro 226957, soit une largeur de 5 mètres par la profondeur dudit lot;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que la régularisation du titre de propriété de ce lot, acte à intervenir devant M<sup>e</sup> Louise Monette, notaire.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2010-11-553 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire  
du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier